

convenues de soumettre à l'arbitrage, en facilitant l'abandon des délais prescrits, toutes les questions pendantes y compris celle qui a trait au dîner, mais que l'expression «questions pendantes» n'est pas un sens restreint et englobe selon lui toutes les questions soulevées par l'une ou l'autre des parties.

Étant donné que le président national de l'Union des facteurs a nié qu'un tel accord soit intervenu et déclaré qu'au cours des réunions tenues en fin de semaine l'Union avait demandé à l'employeur de déférer toutes les questions pertinentes à l'arbitrage, puis-je demander au premier ministre, compte tenu de l'importance de la question, s'il ne m'a pas involontairement fourni un faux renseignement? Voudrait-il tirer la chose au clair?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas lu la déclaration dont parle le chef de l'opposition. Le ministère est bien disposé à soumettre à l'arbitrage toute question à laquelle le syndicat pourrait s'opposer. Au surplus, nous visons à accélérer le traitement des griefs en éliminant les étapes intermédiaires. Je crois avoir proposé au syndicat l'étude de cas types plutôt que de dizaines ou de centaines de griefs à propos de la même question. On a discuté la chose, que je sache. Nous sommes tout à fait disposés, aux termes de notre convention, à soumettre à l'arbitrage toute question en litige.

L'hon. M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je me suis d'abord adressé au premier ministre, vu sa déclaration d'hier. Si vous le permettez, je poursuivrai avec le ministre des Postes puisqu'il est à la Chambre aujourd'hui. A-t-il bien dit que toutes les questions en litige sont confiées à une tierce partie? Le président national de l'Union des facteurs a déclaré publiquement que ce n'était pas exact et que seuls les griefs au sujet du temps accordé pour la toilette et pour les déplacements allaient devant la C.R.T.F.P. Ce sont les seuls griefs pour lesquels la direction ait demandé au syndicat de faciliter l'abandon des délais prescrits. Au cours de la fin de semaine, les autorités des Postes ont reçu la demande de déférer toutes les questions litigieuses, mais elles ont carrément refusé. A la lumière de la déclaration du président national de l'Union des facteurs du Canada, le ministre des Postes persiste-t-il à dire que tous les différends sont confiés à un tiers, pour être réglés au plus tôt.

[L'hon. M. Stanfield.]

L'hon. M. Kierans: J'insisterai sûrement là-dessus, monsieur l'Orateur, quant aux questions et aux raisons qui ont incité ces gens à débrayer. On les étudie actuellement au quatrième et au dernier stade. Il y avait peut-être d'autres questions durant les pourparlers de deux jours, samedi et dimanche derniers, que les syndicats voulaient régler sur-le-champ. Je devrai me renseigner pour savoir desquelles il s'agissait. Naturellement, je me préoccupais des questions en cause dans ce débrayage.

L'hon. M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Il est évident que le ministre des Postes a donné par inadvertance une fausse impression à la Chambre et aux Canadiens, comme l'a fait le premier ministre hier. J'ai dit par inadvertance, monsieur l'Orateur. Étant donné l'importance de la question et comme il importe d'éviter l'escalade des différends et de régler toutes les questions à l'amiable sans désorganiser le service, le ministre des Postes ne voudrait-il pas revenir sur sa décision et permettre qu'un médiateur soit désigné, afin d'empêcher toute autre interruption dans la livraison du courrier résultant de différends dans d'autres régions où le syndicat demande l'arbitrage immédiat par un tiers?

L'hon. M. Kierans: Hier, monsieur l'Orateur, l'avocat syndical a saisi la Commission des relations de travail de certains griefs. A ma connaissance, les deux parties s'occupent activement en ce moment de préparer leur cause pour l'audition devant la Commission. Je vais appeler M. Décarie afin de savoir s'il y a d'autres questions qu'il veut faire étudier. Je lui en parlerai.

L'hon. M. Stanfield: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre des Postes pourrait-il se renseigner à fond sur l'état...

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. Il fait beaucoup de cas des relations de travail. En ferait-il autant quant aux relations publiques et au service postal accordé au public qui paie la note?

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA CRÉATION DE POSSIBILITÉS D'EMPLOI

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Pourrais-je poser une question au premier ministre? Vu les statistiques sur le chô-